

# L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

JUIN 2023

## Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Le printemps à Saint Martin, fut tout aussi festif que pluvieux. Le 22 avril dernier, nous avons tous vécu un merveilleux moment ensemble à l'occasion de la *Fête des fileuses*. Je remercie à nouveau tous ceux qui ont permis la réalisation de ce bel événement et, en tout premier lieu, les bénévoles des associations Foyer Rural et Farandrôle. Vous retrouverez dans *l'Écho des Associations* un article détaillé sur la manifestation.

Les Fileuses sont passées entre les gouttes mais vous l'aurez tous remarqué, nous avons eu beaucoup de précipitations sur cette fin de printemps. La végétation est verdoyante et n'en finit pas de nous solliciter ! Ceci ne peut que nous réjouir même si devons reconnaître qu'avec les services techniques nous sommes un peu débordés pour réaliser l'entretien des bordures des chaussées. Nous vous remercions de votre compréhension. Ces orages parfois violents, ont causé chez certains, quelques dégâts liés au ruissellement. C'est dans de pareils événements que nous touchons du doigt le changement climatique.

Toutefois, les pluies récentes n'ont pas été suffisantes pour recharger les nappes : nous comptons donc sur la vigilance de chacun pour participer à la préservation de la ressource.

Pour cet été, la commission culture vous a concocté un programme éclectique qui, je l'espère, vous permettra de passer des moments agréables.

Nouveau, cette année la commune a ouvert son compte Instagram ! [Saint\\_Martin\\_de\\_Castillon](#), #smc84

Pour rester informés de tout ce qui se passe, consultez nos réseaux sociaux et notre site internet.

Restons connectés et constituons une chaîne d'information pour partager les bons moments de vie de notre commune !

Je souhaite à chacun de vous, Saint-Martinois de résidence ou de passage, de passer un très bel été sur la commune. Au plaisir de vous croiser sur nos événements.



« Convergences » - © Gérard ISIDOR

Madame le Maire  
Charlotte CARBONNEL



# SOMMAIRE

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE » .....	3
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ .....	5 à 8
La 3ème édition de la saison culturelle de Saint Martin s'annonce... surprenante ! .....	9
L'ÉCHO DE LA MÉDIATHÈQUE .....	10
LES TRAVAUX DU TRIMESTRE.....	11
L'ÉCHO DU SIRTOM .....	12
Savez-vous ce que deviennent les déchets de votre poubelle ? .....	12
DOSSIER PRÉVENTION .....	143 & 14
DES SERVICES À VOTRE SERVICE .....	15
NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....	15

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition juin 2023  
Imprimé par nos soins en 350 exemplaires  
Téléchargeable en ligne sur le site [www.saintmartindecastillon.fr](http://www.saintmartindecastillon.fr)  
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE

## LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Quatre clichés étaient proposés à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». La photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo de Gérard ISIDOR. Voici les autres clichés qui étaient en lice :

« L'ombre de soi-même » - © Annie TESSIER



« Ombres et lumière d'une oliveraie » - © Sylvie PEYRE



« Ombre à l'étroit » - © Alain LAVARENNE

### **Modalités de participation**

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. Le conseil municipal est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (photo respectant le thème avec un titre) et la qualité esthétique de l'image. Les participants seront invités à faire parvenir une photo par mail en mairie ([communication@saintmartindecastillon.fr](mailto:communication@saintmartindecastillon.fr)) et à lui donner un titre. Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

**Le thème du concours photo pour la parution de septembre 2023 est « Cet été, à Saint Martin : vous y étiez ? »**

*Un artiste à l'œuvre, une œuvre prise en situation, un coin de scène, un instrument de musique à l'œuvre, des lieux réinvestis le temps d'une exposition, etc. Toute photographie qui évoquera un moment de nos manifestations de l'été au village, au Boisset ou à la Bégude sera acceptée au concours. Les photographes vont venir se fondre dans le public pour mieux attendre le moment de déclencher ! Du 22 juin au 31 août, le programme de la saison sera le guide de nos photographes !*

**Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création avant le 5 septembre pour la parution de septembre 2023.**

# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

## Séance du 9 mars 2023

### 1. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité des présents.

\*\*\*

### 2. Administration générale : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Il est rappelé que les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévue à l'article L.19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de **trois ans**. La composition des actuelles commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée le 6 octobre 2020. Le mandat des membres doit par conséquent, être renouvelé.

Il est proposé au conseil de renouveler des membres actuellement en place, à savoir ;

- Monsieur Pierre BIANCO, conseiller municipal ;
- Monsieur Pierre CARBONNEL, délégué du tribunal de grande Instance ;
- Monsieur Luc THOMAS, délégué de l'administration.



### Délibération approuvée à l'unanimité

\*\*\*

### 3. Budget : Adoption du Compte Administratif – exercice 2022 – Budget Principal et Budget Transports Scolaires

Conformément à la réglementation, Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Laurent BERTEL, Adjoint au Maire qui expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Il est proposé au conseil d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Principal	Investissement	Fonctionnement
<b>Recettes</b>	369 746,40 €	911 266,14 €
<b>RAR 2022</b>	39 991,00 €	
<b>Dépenses</b>	391 534,37 €	847 158,47 €
<b>EXCEDENT</b>		<b>64 107,67 €</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>21 787,97 €</b>	

Transports scolaires	Investissement	Fonctionnement
<b>Recettes</b>	114 615,32 €	69 895,94 €
<b>Dépenses</b>	0 €	61 858,12 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>114 615,32 €</b>	<b>8 037,82 €</b>

### Délibération approuvée à l'unanimité

\*\*\*

### 4. Budget : Approbation des comptes de gestion 2022 de la commune (Principal, Annexe Transports Scolaires)

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que les Comptes de Gestion du Budget Principal et Budget Annexe Transports Scolaires de la commune dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, portant visa du comptable général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'apporte ni abstention, ni réserve de sa part.

\*\*\*

### 5. Budget : Echancier 2023 des amortissements de la Commune

Il est indiqué à l'assemblée que le conseil municipal doit délibérer afin de mettre à jour les amortissements de la commune en prenant en compte les instructions budgétaires M14, M4, M49 et M53. Il est précisé que les obligations en matière d'amortissement permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation. Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-joint.

# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

## **Budget principal année 2023**

Date Acquis	Montant initial	Durée	Taux	Val. Residuel N-1	Dotation	Val. net compta.	Cumul ant.	Objet
31/07/2017	9 727,21	40	2,50	8 512,21	243,00	8 269,21	1 215,00	RESEAU ADDUCTION EAU
24/07/2018	4 521,83	40	2,50	4 069,83	113,00	3 956,83	452,00	RESEAU ADDUCTION EAU
29/02/2020	6 756,00	40	2,50	6 418,20	168,90	6 249,30	337,80	RESEAU ASSAINISSEMENT
<b>GLOBAL</b>	<b>21 005,04</b>			<b>19 000,24</b>	<b>524,90</b>	<b>18 475,34</b>	<b>2 004,80</b>	

## **Budget Transports Scolaires - année 2023**

Date Acquis	Montant initial	Durée	Taux	Val. Residuel N-1	Dotation	Val.net compta.	Cumul ant.	Objet
31/08/2010	67 723,50	15	6,67	13 544,70	4 514,90	9 029,80	54 178,80	CAR FAST
28/08/2016	101 060,00	15	6,67	60 635,96	6 737,34	53 898,62	40 424,04	CAR IZUZU
<b>GLOBAL</b>	<b>168 783,50</b>			<b>74 180,66</b>	<b>11 252,24</b>	<b>62 928,42</b>	<b>94 602,84</b>	

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## **6. Finances – Régie : Approbation de nouveaux tarifs**

Madame le Maire rappelle que la délibération n° 2022-20 du 7 avril 2022 nous permet d'encaisser sur la régie de recettes « générales », la location de salles municipales sur le compte 758. Il est précisé, qu'au regard de la modification des règlements intérieurs des salles municipales ainsi que les conditions de mise à disposition, il convient de créer pour la régie de recettes « générales » - compte 758 .

- Un tarif de 80 €, pour l'utilisation de la salle des associations par les particuliers ;
- Un tarif de 40 €, pour l'utilisation de la salle des associations par les associations organisant des manifestations payantes conformément au règlement intérieur ;
- Un tarif unique de 80 €, pour l'utilisation de la Chapelle des Pénitents.

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## **7. Ressources Humaines : Conventions avec la commune de VIENS – Mise à disposition d'agents pour l'organisation de l'A.L.S.H.**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, à temps complet, pourrait être mis à disposition à raison de 8 heures hebdomadaires auprès de la Mairie de VIENS, afin de renforcer l'équipe du centre de Loisirs, pour les mercredis et les petites vacances scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Les modalités pratiques de cette mise à disposition sont définies dans une convention entre les mairies des Viens et Saint Martin. Cette convention est soumise à approbation du Conseil Municipal.

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## **8. Culture : Adhésion de la Commune à l'Artothèque du Luberon – Approbation de la convention**

L'Association Pablo qui a organisé chaque été, depuis 2019, un parcours artistique et des expositions associées dans le village de BONNIEUX, a constitué lors de ses événements un début de collection avec le projet de créer une Artothèque. Ce projet a muri avec l'objectif de proposer une vie artistique dans le Luberon.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention entre l'Association Pablo et la Médiathèque de SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON. Il est précisé que ce projet n'implique aucun engagement financier de la commune.

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

## Séance du 7 avril 2023

Le quorum est réuni à l'ouverture de la séance,

En introduction, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif au paiement de frais de formation d'un agent.

La demande d'ajout est approuvée à l'unanimité.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre de passage des délibérations en vue de permettre au retardataire d'être présent à celles portant sur le vote du BP 23.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

### **1. Point ajouté : Ressources Humaines – Prise en charge des frais d'école de conduite d'un adjoint technique principal de 2ème classe**

Madame le Maire expose à l'assemblée que, pour les besoins de la commune, il s'avère nécessaire de faire passer le permis D à l'un de ses agents, adjoint technique principal de 2ème classe.

Les frais de formation s'élèvent comme suit :

- Permis D 2 213 € TTC
- FIMO Transport de voyageurs 2 230 € TTC

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

### **2. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2022**

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité des présents.

\*\*\*

### **3. Parc Naturel Régional du Luberon – Approbation des nouveaux statuts**

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Martin de Castillon est adhérente du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL). A ce jour, les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon, confèrent aux chambres consulaires, la qualité de « membre associé ».

Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés, le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc du Luberon à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du PNRL. Il est précisé que cette modification de statuts ne change au rôle des communes dans le Syndicat.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

### **4. Fixation des créneaux d'ouverture de la piscine municipale et du CLSH d'été**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les créneaux d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2023, ainsi que du CLSH d'été :

La piscine serait ouverte tous les jours, sauf les vendredis, de 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h à 18 h 30.

(Exception pour la semaine du 14 juillet : la fermeture sera le jeudi 13 juillet 2023)

Ce créneau pourrait commencer le samedi 8 juillet et se terminer le jeudi 24 août 2023.

Considérant les capacités d'accueil et les ressources en personnel, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le CLSH du lundi au vendredi selon le calendrier suivant : Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

## 5. Finances-Régie – Approbation de divers tarifs

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les différents tarifs pour l'exercice 2023 :

Portage de repas / Restauration Intercommunale Intergénération, l'ALSH extra-scolaire et périscolaire et les tarifs d'entrée de la piscine. Pour l'ensemble de ces tarifs, il est proposé le maintien de ceux de 2022.

Pour le repas du 8 mai, sont proposés les tarifs suivants :

- Tarifs pour les enfants de moins de 6 ans : Gratuit
- Tarifs pour les enfants de 6 à 12 ans : 11 €
- Tarifs pour les adultes (+ de 12 ans) : 22 €

Il est précisé que les tarifs de la buvette seront approuvés lors de la prochaine séance.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## 6. Finances-Culture – Demande de subvention

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commune a pour projet d'organiser un festival autour de la culture nipponne intitulé « Origines Réminiscences japonaises ». Il se déroulerait pendant la deuxième quinzaine de septembre 2023.

Pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser les budgets prévisionnels tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour aider à la réalisation de ces opérations, la Commune de Saint Martin de Castillon peut être éligible à une aide du Département de Vaucluse.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

## 7. Ressources Humaines – Ouverture de postes non permanents (personnel nécessaire au fonctionnement de la piscine)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en prévision de l'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2023, il y a lieu de recruter en qualité d'opérateur qualifié des APS, échelle C2 au 8ème échelon indice brut 430 - majoré 380, un maître-nageur sauveteur à temps complet, non titulaire, (35 heures hebdomadaire).

Il convient également de recruter cinq adjoints techniques, qui rempliront les fonctions de caissiers et de chargés de l'entretien des locaux.

Ceux-ci seront recrutés, à temps non complet, en qualité d'adjoints techniques, au 1er échelon de l'échelle C1, indice brut 385 - indice majoré 353.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## 8. Budget - Affectation des résultats 2022 – Budget Principal

Madame le Maire expose à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2022 se soldent comme suit :

- en section de Fonctionnement par un excédent de 64 107,67 €
- en section d'Investissement par un déficit de 21 787,97 €

Il est précisé que ces résultats ont été approuvés lors de la séance du 9 mars 2023. Il convient maintenant de les affecter en vue du vote du BP 23

Il est rappelé que le déficit de fonctionnement est lié à un versement de subvention qui est intervenu début 2023 c'est-à-dire après la clôture des budgets 22. Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- compte 001 = déficit d'Investissement reporté 21 787,97 €
- compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé 2 578,00 €
- compte 002 = résultat de Fonctionnement reporté 61 529,67 €

**Délibération approuvée à l'unanimité**

# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

## 9. Budget - Affectation des résultats 2022 – Budget annexe Transports Scolaires

Madame le Maire expose à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2022 se soldent comme suit :

- en section de Fonctionnement par un excédent de 8 037,82 €
- en section d'Investissement par un excédent de 114 615,32 €

Il est proposé d'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- compte 001 = résultat d'Investissement reporté 114 615,32 €
- compte 002 = résultat de Fonctionnement reporté 8 037,82 €

**Délibération approuvée à l'unanimité**

\*\*\*

## 10. Taux des recettes fiscales locales (TFB-TFNB-TH) - 2023

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les taux relatifs à la fiscalité locale.

Madame le Maire propose de maintenir la pression fiscale pour le vote des taux de 2023.

Il est précisé que la question de l'augmentation des taux s'est posée lors du travail d'élaboration du budget conduit par la commission finances. Il a été décidé par la commission de s'attacher à construire un budget sans augmentation en considérant le contexte inflationniste pesant sur la population. Ainsi, il est proposé de maintenir le taux des recettes fiscales locales à l'identique de 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

## 11. Budget : Approbation du budget primitif 2023 – Budget principal et budget annexe transports scolaires (fonctionnement et investissement)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 30 avril.

Il est également rappelé que le budget primitif est proposé par l'ordonnateur (maire) et voté par l'assemblée délibérante dans son intégralité.

Ainsi Madame le Maire présente à l'assemblée, les budgets Primitifs 2023 :

Budget principal

Recettes Investissement	294 662,00 €
Dépenses Investissement	294 662,00 €
Recettes Fonctionnement	1 045 111,00 €
Dépenses Fonctionnement	1 045 111,00 €

Budget annexe Transports Scolaires

Recettes Investissement	125 868,00 €
Dépenses Investissement	125 868,00 €
Recettes Exploitation	64 538,00 €
Dépenses Exploitation	64 538,00 €

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN DEVRA ÊTRE APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE DE SEPTEMBRE**



*Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra dans le courant de la 1ère quinzaine de septembre 2023*



# La 3ème édition de la saison culturelle de Saint Martin s'annonce... surprenante !

Cette année, dans le village de Saint Martin de Castillon, au Boisset et à La Bégude, vous serez les bienvenus et les rendez-vous sont à noter dès maintenant !

Si la chanson française est à l'honneur cet été, vous pourrez aussi venir écouter un quatuor à cordes reconnu comme une formation de musique de chambre française remarquable ; découvrir les nouvelles lectures de *Jeunes Comédiens* sur un programme audacieux car « *La Poésie entre en scène* » ; voir ou revoir la pièce de théâtre-performance sur Molière tant réclamée par les habitants l'an dernier ; et vous promener dans de nombreuses expositions d'art contemporain où les artistes eux-mêmes vous accueilleront...



« **Sing sing, Nougaro** »,  
« **Le Piano noir** » Un hommage à Barbara,  
« **Grand Concert** » du quatuor Messiaen,  
« **Molière #EPISODE 1** »,  
« **Lectures de Jeunes Comédiens, 3<sup>ème</sup> édition** »,  
et de nombreuses expositions se succéderont  
tout au long de l'été !

Pour assister à certains spectacles, des tickets réduits seront proposés en prévente (en mairie, le matin ou à la bibliothèque, l'après-midi) ou à prendre sur place au tarif normal.

**Nos événements festifs en entrée libre ?**

**La traditionnelle Fête votive de Saint Martin, les 13, 14 et 15 août.**

**Une nouveauté, cette année : la soirée « La Bégude vous invite ! », vendredi 28 juillet.**

Nos associations saint-martinoises proposent bon nombre de rendez-vous, tout au long de l'été : grands repas sur réservation, concours de boules, vide-greniers, randonnées, etc. Leur collaboration, très soucieuse de partages sympathiques avec les services culturels de la mairie, est à saluer !

Vous trouverez des informations détaillées sur tous ces événements dans le PROGRAMME DE L'ÉTÉ À SAINT MARTIN qui paraîtra très bientôt, et sera disponible en mairie, à la bibliothèque et à l'épicerie Vival, mais aussi sur le site [saintmartindecastillon.fr](http://saintmartindecastillon.fr) et sur la page facebook [mairiedesaintmartindecastillon](https://www.facebook.com/mairiedesaintmartindecastillon)

Que l'été 2023 soit heureux et chaleureux, amical  
et initiateur de moments inoubliables !

# L'ÉCHO DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque poursuit son développement en proposant des activités récurrentes et/ou ponctuelles s'adressant aux petits comme aux grands.



Le 22 décembre dernier, nous avons par exemple organisé un après-midi ludothèque qui a eu un beau succès réunissant une trentaine de participants adultes et enfants. Un après-midi récréatif apprécié par les petits et les grands, animé par Marie Laencina (ludothèque itinérante Juga).

La bibliothèque accueille désormais l'artothèque et expose des œuvres d'art de l'association Pablo, qui sont à la location. Pour une adhésion de 25€ par an à l'association, vous pouvez emprunter chez vous une œuvre, la garder maximum 2 mois ou venir en changer autant de fois que vous le désirez.

N'hésitez pas venir vous renseigner auprès de votre bibliothécaire !



Tous les derniers jeudis du mois se réunit le Club de Lecture. Animation menée en partenariat avec le Foyer Rural : venez parler des livres que vous voulez partager !

Pendant les vacances de Pâques, Patricia a organisé divers ateliers autour du livre : lecture, bien sûr, mais aussi fabrication de mobile, quizz, chasse au livre... Il y a eu une belle participation avec en moyenne 4 participants par jour, des enfants de 3 ans à 11 ans, à renouveler !!!



## HORAIRE & COORDONNÉES

**Votre bibliothèque sera ouverte tout l'été !**

### HORAIRE

Mercredi 9h/12h-15h/18h

Jeudi 15h/18h

Vendredi 15h/18h

### COORDONNÉES

Tel 04.90.75.14.96

Courriel : bibliotheque@saintmartindecastillon.fr

## LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

Ces derniers mois, nous avons axé nos efforts sur le renforcement de la protection incendie, tel que nous nous y étions engagés à l'élaboration du budget primitif 2023.

Ainsi, nous avons remplacé les deux bornes incendie de Glorivette et de St Castor et installé un nouveau système de protection au hameau du Boisset. Ce système appelé PENA, d'une contenance de 120m<sup>3</sup>, elle est raccordée à un poteau incendie (*de couleur bleue*) sur lequel les pompiers peuvent se raccorder. Cette installation permet de protéger le hameau. En effet, la borne existante ne dispose pas d'un débit suffisant permettant d'assurer la protection et ne peut plus être prise en compte par le service départemental d'incendie et de secours. La commune n'ayant pas compétence pour intervenir sur les tuyaux alimentant les bornes, nous avons fait le choix de cette installation en privilégiant la sécurité des habitants.



D'autres travaux se sont portés sur l'entretien de la voirie. Le chemin de Roquecan a été entièrement repris. Des travaux de reprise des enrobés aux quatre coins de la commune ont été faits, en régie par nos agents.



Les prochains gros travaux porteront sur la refecction complète de 380m d'enrobé ainsi que la reprise d'un virage sur la route de Glorivette.

### INFORMATION SUR LES POINTS DE COLLECTE DES CARTONS



La commune met à votre disposition deux points de collecte de cartons. Ces points sont gérés non pas par les services du SIRTOM mais directement par les agents de la commune. Nous constatons qu'avec le développement des achats sur internet, le volume de ces cartons ne cesse d'augmenter. Pour le bon usage de ces emplacements, nous vous demandons de bien vouloir plier vos cartons afin d'optimiser l'espace et de faire en sorte qu'ils ne s'envolent pas.

# L'ÉCHO DU SIRTOM

## Savez-vous ce que deviennent les déchets de votre poubelle ?

La première et cruciale étape de nos déchets commence dès l'acte d'achat puis vient le tri de nos poubelles à la maison, au sein du foyer, où les déchets sont séparés en fonction de leur nature : les emballages, les ordures ménagères, le verre et les bio-déchets.

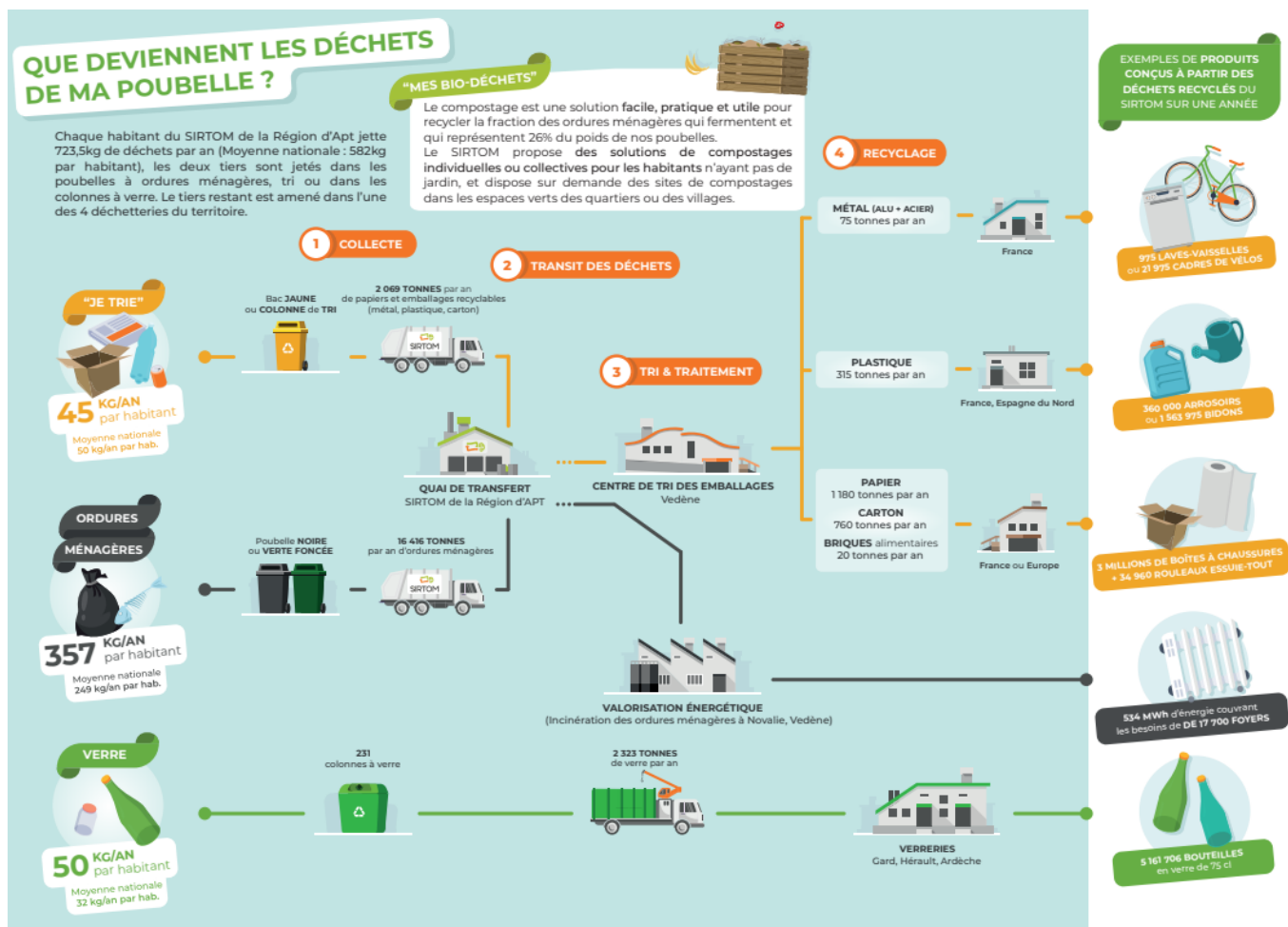
Mais ensuite que deviennent-ils ?

Le schéma ci-dessous vise à illustrer, de la manière la plus simple possible, le parcours de ces déchets depuis le moment où ils sont jetés jusqu'à leur transformation finale.

Informé, c'est garantir la transparence des actions menées par le SIRTOM de la Région d'Apt et lutter contre les idées reçues.

Comprendre le cycle de vie de nos déchets est crucial pour encourager des comportements responsables, et accroître la participation à la collecte sélective.

Chaque geste compte et contribue à une gestion plus durable de nos ressources. En mettant en lumière le cheminement des déchets, nous pouvons tous mieux comprendre et apprécier l'importance du tri et du recyclage pour l'environnement et pour l'avenir de notre planète.



(Texte et image SIRTOM du Pays d'Apt)

# DOSSIER PRÉVENTION

## LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Chaque année, des superficies forestières importantes sont soumises à un risque incendie sévère. Les incendies dévastateurs récents sont malheureusement là pour le rappeler.

Si la doctrine de lutte contre les incendies a largement fait ses preuves, seuls les efforts de prévention permettront de réduire à terme le nombre de départs de feux et d'anticiper les conséquences liées au changement climatique. Voici quelques conseils pour passer un été en toute sérénité.

### LE BARBECUE



Signe de convivialité, les parties de brochettes peuvent très vite tourner à la catastrophe. Les barbecues utilisant de la chaleur, voire du feu pour permettre la cuisson, certaines réglementations locales peuvent en restreindre l'utilisation du barbecue à certaines périodes de l'année dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Les barbecues à gaz doivent être préférés aux barbecues à bois ou à charbon de bois, car ils ne produisent pas de flammèches.

Comme toute source de flammes, les barbecues doivent être utilisés avec la plus grande prudence

Gardez à l'esprit quelques règles élémentaires...

- ✓ Votre barbecue doit être solidaire d'un mur de la maison.
- ✓ Le barbecue doit comporter une cape.
- ✓ Il doit être positionné au centre d'une aire incombustible.
- ✓ La cheminée doit être équipée d'une grille pour éviter la diffusion de particules incandescentes (brandons).
- ✓ Il est prudent de disposer d'une arrivée d'eau à proximité.

### EN PROMENADE

**Avant de sortir en forêt :**

- ✓ Consultez la météo et portez une tenue adaptée.
- ✓ N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- ✓ Prévenez votre entourage de votre itinéraire.
- ✓ Ne quittez jamais les chemins balisés.
- ✓ Stationnez toujours sans gêner les secours.



Nous vous rappelons que les feux de camp sont interdits toute l'année, tout comme fumer en forêt.

**Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !**

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Trouvez tous les renseignements : [www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/](http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/) 04 28 31 77 11

# DOSSIER PRÉVENTION

## LES ÉCONOMIES D'EAU

Notre printemps a été pluvieux, nous l'avons tous constaté. Ces pluies ont été bénéfiques pour la végétation toutefois, elles ne furent pas suffisantes pour recharger les nappes phréatiques en déficit chronique depuis plusieurs années. C'est pourquoi il est important que chacun, à son échelle soit vigilant et participe aux économies d'eau.

Quelques gestes simples nous permettent de réaliser ces économies :



- ✓ Ne laissez pas l'eau couler, prenez une douche (4-5 mins) et évitez les bains
- ✓ Installez des mousseurs et un pommeau de douche économe, ils réduisent le débit sans perte de confort ;
- ✓ • Utilisez vos appareils de lavage (lave-linge, lave-vaisselle) à plein ;
- ✓ • Repérez les fuites : avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Un robinet qui goutte, c'est 120 litres perdus par jour, une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres par jour ;
- ✓ • Au jardin : installez un récupérateur d'eau de pluie, plantez des plantes peu gourmandes en eau, limitez les arrosages, installez un goutte-à-goutte, paillez aux pieds des plantes, s'il fait chaud, n'arrosez pas en pleine journée

## LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

Le terme « **vague de chaleur** » est un terme générique qui désigne une période ponctuelle ou persistante au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température (transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau par dilatation des vaisseaux cutanés, etc.). Il peut cependant arriver que ces mécanismes de thermorégulation soient débordés et que des pathologies liées à la chaleur se manifestent, dont les principales sont les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

**Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.**

**Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.**



# ÉTAT CIVIL

## Naissance

Alma HOANG fille de Clélia GIUDICE et de Séraphin HOANG est née le 1<sup>er</sup> juin 2023

*Nous adressons toutes nos félicitations aux parents*

## Mariages

Marie VALERO et Maxime MATHERON se sont unis le 6 mai 2023

Angélique PATRY et Ismael SAIHI se sont unis le 3 juin 2023

*Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés*

## Décès

Madame Simone DELAN est décédée le 14 juin 2023

*Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de la défunte*

## DES SERVICES À VOTRE SERVICE

### LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier.

« Le Lien » est présent à St Martin le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 9h à 12h.

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr)



### L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire ont lieu le lundi matin, tous les quinze jours en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

### AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon) vous reçoit, au local de l'association à la mairie de Caseneuve.

**Contacts :** 06.15.53.83.98 ou [coustelllet@admr84.org](mailto:coustelllet@admr84.org)



## NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

### URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

**MAIRIE :** Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : [accueil@saintmartindecastillon.fr](mailto:accueil@saintmartindecastillon.fr)

**SIRTOM :** 04 90 04 80 21 ou mail [contact@sirtom-apt.fr](mailto:contact@sirtom-apt.fr) -

**Déchetterie de VIENS :** 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

**CCPAL :** 04 90 04 49 70 – ou mail [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr) (**Urgence service des eaux 06 76 98 75 77**)



Prochain numéro – SEPTEMBRE 2023